COMMENT DEMANDER UN JARDIN FAMILIAL DE LA VILLE DE HOENHEIM

Ville de Hoenheim – Service Culture Animation 28 rue de la République – BP 33 – 67801 Hoenheim Cedex Tél : 03 88 19 23 73 – Courriel : manifestations@ville-hoenheim.fr



Lotissement: Grossmatt - Grossried - Vogelau

Conditions d'attribution :

- 1) Habiter à Hoenheim
- 2) Un seul jardin par foyer

Comment faire sa demande?:

- 1) par courrier adressé à Monsieur le Maire accompagné
 - d'un justificatif de domicile (facture d'eau, électricité, téléphone fixe)
 - d'un avis imposition ou de non-imposition
 - préciser le nombre d'enfants et leur âge habitant dans le foyer
- 2) faire un courrier de renouvellement de demande chaque année

Informations:

Demandes répertoriées sur liste d'attente

Les règles d'utilisations essentielles :

horaires d'ouverture 7 h – 22 h

- 2/3 du jardin utilisé en espace de culture
- les jardins familiaux sont un espace de jardinage et de détente, en aucun cas un espace d'animation
- entretien régulier des cabanes selon les règles en vigueur
- feux (hors barbecues mobiles) strictement interdits
- un jardin non entretenu peut-être retiré à tout moment.